

SECTION 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société /l'entreprise**1.1 Identification de produit**

Nom commercial : **TYRE SHINE**
Conditionnement : Bidon 5L (NX00TS0005) – 25L (NX00TS0025)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tél : 03.20.28.92.78
Site Web : www.netxpress.eu

1.4 Tél urgence

ORFILA : 01.45.42.59.59

| Pays | Organisme consultatif officiel | Adresse | Num. d'appel d'urgence |
|-------------|--|---|---|
| BELGIUM | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum o/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn B -1120Brussels | +32 70 245 245 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U. | 4, rue Larrey 49033Angers Cedex 01 | +33 2 4148 2121 |
| FRANCE | Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode | Place Amelie Raba-Leon F-33076Bordeaux Cedex | +33 5 5696 4080 |
| FRANCE | Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional | 5 avenue Oscar Lambret F-59037Lille Cedex | 0 825 812 822 +33 3 2016 0824 |
| FRANCE | Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot | 5 Place d'Arsonval F-69437Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator | 249 boulevard Sainte Marguerite F-13274Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035Nancy Cedex | +33 3 8332 3636 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux 35043Rennes Cedex 09 | +33 2 99 59 22 22 |
| FRANCE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg | Hôpital Civil BP 426 F-67091Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |
| FRANCE | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan | Place du Docteur Baylac 31059Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 |
| GREECE | Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou" | 11527Athens | +30 10 779 3777 |
| SWITZERLAND | Centre Suisse d'Information Toxicologique Swiss Toxicological Information Centre | Freiestrasse 16 Postfach CH-8028Zurich | +41 44 251 51 51 |
| WORLDWIDE | World directory of poisons centres (Yellow Tox) WHO-OMS | Website | http://www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en |

SECTION 2 : Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon la directive (règlement CE 1272/2008)**

| Catégorie de danger | Catégorie de danger | Catégorie de danger |
|--------------------------|---|--|
| <i>Flam. Liq. 2</i> |  | <i>H225 Liquide et vapeurs très inflammables</i> |
| <i>Asp. Tox. 1</i> |  | <i>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires</i> |
| <i>Aquatic Chronic 2</i> |  | <i>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme</i> |
| <i>STOT SE 3</i> |  | <i>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges</i> |

2.2 Eléments d'étiquetage**Etiquetage conforme au règlement (CE) n°1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Symboles et indications de danger

Pictogramme de danger

GHS02

GHS07

GHS08

GHS09

| | | |
|---|--|--|
| Mention d'avertissement : | DANGER | |
| Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage | Naphta léger (pétrole, hydrotraité) | |
| Phase H : | | |
| 225 | Liquide et vapeurs très inflammables. | |
| 336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. | |
| 304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. | |
| 411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | |
| Phase P : | | |
| 101 | En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette | |
| 102 | Tenir hors de portée des enfants | |
| 103 | Lire l'étiquette avant utilisation | |
| 210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. | |
| 241 | Utiliser du matériel électrique /de ventilation /d'éclairage /antidéflagrant | |
| 261 | Eviter de respirer les poussières /fumées /gaz /brouillards /vapeurs /aérosols. | |
| 303 + 361 + 353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher | |
| 405 | Garder sous clef | |
| 501 | Eliminer le contenu /récipient conformément à la réglementation locale /régionale /nationale /internationale. | |

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique : Mélanges

Description : Mélange de substances mentionnées à la suite avec additifs non dangereux

Composants dangereux :

| | | |
|--|---|---------|
| CAS : 64742-49-0 EINECS : 265-151-9 | Naphta léger (pétrole), hydrotraité (contient <0,1% de benzène) | 50-100% |
|--|---|---------|

SECTION 4 : Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Après inhalation :**

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact cutané :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact oculaire :

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion :

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Aucuns symptômes connus à ce jour

Dangers : Aucun danger connu à ce jour

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Prescription : Traitement symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6 : Mesure à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections :

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Manipulation****Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation /aspiration du poste de travail. Eviter la formation d'aérosols

Prévention des incendies et des explosions

Tenir à l'abri des sources d'inflammation – ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sur, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Stockage des emballages sous aspiration.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs – seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec la peau. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protections des mains :

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et respecter.

Protection des yeux :

Lunettes de protection hermétiques

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

| | |
|--|---|
| Etat physique à température ambiante : | Liquide |
| Couleur : | incolore |
| Odeur : | Caractéristique |
| PH pur | Non déterminé |
| Point de fusion : | Non déterminé |
| Point d'ébullition : | 80°C |
| Point d'éclair : | 4°C |
| Auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément |
| Caractéristiques d'explosivité : | Le produit n'est pas explosif ; toutefois des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former |
| Pression de vapeur : | Non déterminé |
| Masse volumique : | 1.005g/cm ³ |
| Solubilité : | Pas ou peu miscible |
| Solvants organiques : | 50 – 100% |
| VOC (CE) | 50 – 100% |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité****10.2 Stabilité chimique :****10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières non compatibles :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques**11.1 Information sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

64742-49-0 naphta léger (pétrole), hydrotraité

ORAL LD50 >2000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:**De la peau:** Irrite la peau et les muqueuses**Des yeux :** Pas d'effet de sensibilisation connu.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indication toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : irritant.

SECTION 12 : Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique :**

64742-49-0 naphta léger (pétrole, hydrotraité)

EC 50 4,6mg/l (daphnia (48u))

12.2 Persistance et biodégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Effets toxiques**Remarque :** toxique chez les poissons.**12.6 Autres indications écologiques****Indications générales :**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton. Toxique pour les organismes aquatiques.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :**PBT :** Non applicable**vPvB :** Non applicable**Autres effets néfastes :** pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

13.2 Emballages non nettoyés

Recommandation : évacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

| | |
|---|--|
| N° ONU: ADR, IMG, IATA | UN3295 |
| Nom d'expédition des Nations Unies : ADR : | 3295 HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, Dispositions spéciales 640D |
| IMDG : | HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. (Naphta (petroleum), hydrotreated light), MARINE POLLUANT |
| IATA : | HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S. |
| Classe(s) de danger pour le transport : ADR : | |
|   Classe : Etiquette : | 3 (F1) Liquides inflammables 3 |
| IMDG :   Class : Label : | 3 Flammable liquids 3 |
| IATA :  Class : Label : | 3 Flammable liquids 3 |
| Groupe d'emballage : ADR, IMDG, IATA : | II |
| Dangers pour l'environnement : | Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : naphta léger (pétrole), hydrotraité. |
| Polluant marin : | Oui |
| Marquage spécial (ADR : | Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| Précaution particulières à prendre par l'utilisateur : | Attention : Liquides inflammables. |
| Indice Kemler : | 33 |
| N° EMS : | F-E,S-E |
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : | Non applicable. |
| Indications complémentaires de transport : ADR : | |
| Quantités limitées (LQ) : | 1L |
| Catégorie de transport : | 2 |
| Code de restriction en tunnels : | D/E |
| « Règlement type » de l'ONU : | UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., Dispositions spéciales 640D, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, 3, II |

SECTION 15 : Information réglementaires

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas d'autres informations importantes disponibles.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

SECTION 16 : Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique : NetXpress France

Acronymes et abréviations :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods.

DOT : US Department of Transportation.

IATA : International Air Transport Association.

GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances.

CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).

VOC : Volatile Organic Compounds (USA, EU).

LC50 : Lethal Concentration, 50 percent.

LD50 : Lethal Dose, 50 percent.

Flam. Liq. 2 : Flammable liquids, Hazard Category 2.

STOT SE 3 : Specific target organ toxicity – Single exposure, Hazard Category 3.

Asp. Tox. 1 : Aspiration hazard, Hazard Category 1.

Aquatic Chronic 2 : Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 2.

Ces informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et ont pour objet d'apporter une description générale de nos produits et de leurs applications possibles.

Netxpress n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'adéquation, la quantité ou l'absence de défaut et n'assume aucune responsabilité qui serait en relation avec l'utilisation des informations fournies. Chaque utilisateur des produits concernés est responsable de l'adéquation entre les produits de la société Netxpress et l'application qu'il entend effectuer. Aucun élément intégré dans ses informations n'a vocation à écarter les conditions générales de vente de la société Netxpress qui trouvent toujours application, sauf accord écrit contraire. Tous droits de propriété intellectuelle et industrielle doivent bien évidemment être respectés. Eu égard à des changements possibles dans nos produits, ou à des modifications des réglementations et lois nationales et internationales, les paramètres de nos produits peuvent être modifiés. Les fiches de données de sécurité qui rappellent les instructions essentielles relatives aux produits concernés, notamment en matières de sécurité, et qui doivent être respectées avant toute manipulation ou stockage des produits Netxpress, sont remises avec les produits et sont disponible sur demande. Il appartient à l'utilisateur de procéder à un nouvel examen de la fiche de données de sécurité applicable, avant la manipulation et le stockage de chaque produit. Pour toute information complémentaire, l'utilisateur est invité à contacter Netxpress.